



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Directrice de la Délégation Départementale

à

Délégation départementale de la Dordogne
Pôle Santé-Environnement

**La Directrice de la DREAL Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de la Dordogne
Cité administrative
24 000 PERIGUEUX**

Affaire suivie par : Audrey ALLART - Jean-François VAUDOISOT
Tél. : 05 53 03 11 08 / 05 53 03 11 15
Mèl. : ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr

Périgueux, le 19/11/2021

Objet : Avis N° 0005203048

Carrière de Lanouaille et Dussac

Réf: Votre courriel du 13 octobre 2021

Faisant suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous la contribution à l'avis de l'autorité environnementale de l'ARS ainsi que l'avis à destination du service instructeur.

- Concernant la contribution à l'avis de l'autorité environnementale le dossier est pertinent et proportionné aux enjeux du territoire et aux caractéristiques du projet.
- Concernant l'avis à destination du service instructeur, j'émetts un avis favorable à ce dossier avec les réserves suivantes :
 - Réaliser une évaluation des risques de dégradation physico-chimique de l'eau issue du bassin prévu dans le cadre du réaménagement du site suite à l'arrêt de l'exploitation. Sur la base de cette évaluation, le pétitionnaire proposera les modalités de suivi analytique destinées notamment à vérifier l'absence d'acidification des eaux.
 - En cas de détection d'ambrosie (plante invasive dont le pollen est très allergisant) sur l'emprise du projet, celle-ci doit être systématiquement détruite par le pétitionnaire (en prenant certaine précaution comme le port de gants en cas d'arrachage) avant le démarrage de sa floraison en juillet.

**P/ La Directrice de la Délégation Départementale,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire**

Sylvie EYMARD